

## FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAVY

*Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.*

Ci-joint une offrande pour la Cause du P. Tornay. C'est un acompte promis en vue de la guérison de mon petit-fils malade depuis le 15 décembre. En ce moment il est en bonne voie de guérison.

17 juin 1955 .

Mme M., C.

Une solution difficile trouvée *immédiatement* après demande

27 juillet 1955.

M. G. N.

Après une neuvaine, deux grâces nous ont été obtenues : réussite d'examens et une situation d'avenir. Nous en sommes reconnaissants au chanoine Tornay.

9 août 1955.

L. P., M. B.

Graves ennuis dans la paroisse arrangés par l'intercession du P. Tornay.

10 août 1955.

X.

Etant infirme et ne trouvant pas de personne pour m'assister, j'ai fait une neuvaine pour demander au P. Tornay de me venir en aide. Le septième jour de la neuvaine, une bonne personne s'est présentée et j'espère être bien servie.

13 août 1955.

E. E., S.

Un bébé est dangereusement malade. Sa mère vit des jours d'angoisse. Alors elle s'adresse en toute confiance au P. Tornay et le supplie de venir à son aide. Le même jour l'état du bébé s'améliore à tel point que le docteur en est étonné.

30 août 1955.

X.

M<sup>me</sup> N. avait, parmi les membres de sa famille, une personne de mauvais caractère et si méchante que la vie devenait insupportable. N'en pouvant plus, elle vient me voir et me demande de l'accompagner au poste de police. Je m'efforce de relever son courage et avant d'entreprendre cette pénible démarche, je lui suggère d'invoquer le P. Tornay. Toutes deux nous le prions de venir à notre aide. Or, voici que cette personne est revenue à de meilleurs sentiments et son entourage en est ravi.

30 août 1955.

X.

Après une longue série de veilles auprès d'un malade, je rentrai chez moi les mains brûlées par l'emploi d'un médicament. Après six semaines de soins, mon médecin désespérait ; mes bras, mon visage, mes yeux étaient toujours gonflés. Au début d'août, j'ai demandé au P. Tornay de m'aider ; le 3, j'ai commencé la neuvaine. Mes bras ont repris leurs proportions normales, les crises d'urticaire ne se sont pas renouvelées. J'espère être guérie d'ici quelques jours.

août 1955.

X.

Pendant trois jours j'implorais de votre saint martyr, le chanoine Tornay, la grâce d'être rassurée au sujet de l'avenir d'une jeune filleule dont j'avais reçu une lettre désespérée et dont j'attendais la visite. Cette visite m'ayant apporté la certitude que cette enfant ne souffre point par sa faute et qu'elle surmontera certainement l'épreuve où elle se trouve, j'en ai eu beaucoup de joie et je suis très heureuse de témoigner de l'efficacité de l'intercession de votre saint martyr, auquel je demeure reconnaissante.

4 septembre 1955.

X.

Un membre de notre famille voulait entreprendre, sans nécessité, un voyage coûteux. J'essayais vainement de l'en détourner. Alors, avec une grande confiance, je fis une neuvaine au P. Tornay avec tous mes enfants. Et voici que le jour où il devait donner sa réponse définitive, il me déclare spontanément qu'il renonce à son projet.

5 septembre 1955.

X.

Il nous arrive très souvent de faire une neuvaine au P. Tornay et il nous exauce toujours. Je ne vous raconte pas les multiples grâces que nous lui devons ; ce ne sont pas des grâces spectaculaires, non, cela ressemble plutôt à des miracles cachés qui correspondent peut-être à son caractère.

20 septembre 1955.

P. L., G.

## FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAVY

*Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.*

Hier, j'ai été à la maison pour voir ma belle-sœur qui est assez mal et qui, quelques jours auparavant, s'est trouvée si mal qu'elle en pensait mourir. Elle attend son dixième bébé. Comme tant de fois, elle eut recours au P. Tornay et maintenant elle se trouve sensiblement mieux sans être hors de tout danger. « C'est lui qui m'a sauvée », me dit-elle en me chargeant de verser cette offrande pour la Cause.

25 avril 1955.

A. L.

Nous remercions de tout cœur le Serviteur de Dieu Maurice Tornay d'avoir intercédé pour nous redonner la paix morale et physique. Car nous étions bien ennuyés par la mauvaise volonté et la persistance d'une personne de la maison qui prenait tous les moyens pour troubler notre tranquillité. Maintenant cette personne a changé du 90 % elle se trouve toute gênée à notre égard.

12 mai 1955.

X.

Faveurs signalées sans que les bénéficiaires aient donné de détail. X., *Vouvry*. — 6 avril : E. D., *Sierre*. — 9 avril : M. G., *Martigny*. — 14 avril : P. L., *Genève*. — 29 avril : X., *Flanthey*. — 1<sup>er</sup> juin : M. F. *Bourg-Saint-Pierre*.

*Les personnes qui auraient reçu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, à qui doivent être adressés tous dons en faveur de la Cause du P. Tornay. (Compte de chèques Hc 48 « Cause de Béatification du P. Tornay », Révérend chanoine C. Giroud Grand-Saint-Bernard.)*

Pour obtenir des images du chanoine Tornay, on peut s'adresser au Vice-Postulateur de la Cause à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard. Ces images sont fournies gratuitement.

## FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

*Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.*

Un membre de notre famille buvait un peu trop et il était d'un mauvais vin, de telle sorte que tout son entourage en souffrait. Il y a environ deux mois, j'ai commencé à invoquer le chanoine Maurice Tornay pour solliciter son aide. Or, à partir de ce moment, ce membre de la famille ne s'est plus enivré. J'en remercie le chanoine Tornay.  
29 décembre 1954. X.

Une offrande au P. Tornay en reconnaissance d'une guérison obtenue par son intercession.  
2 janvier 1955. U., C.

Maman a été bien souffrante depuis le premier de l'an et nous a causé beaucoup d'inquiétude. Grâce à Dieu la voilà convalescente, grâce aussi au R. P. Tornay. J'avais placé une des petites images sur une table près de son lit.  
21 janvier 1955. M. K., S.

Lors d'une récente maladie, je me suis recommandée à la protection du chanoine Maurice Tornay et lui ai promis de réciter tous les jours de ma vie le chapelet s'il me guérissait sans avoir besoin d'aller à l'hôpital et sans trop souffrir. Or, tout s'est arrangé pour le mieux, à tel point que le médecin était lui-même très étonné de me trouver sans fièvre, alors que j'aurais dû en avoir 40 degrés ! J'attribue cette faveur à la puissante intercession du chanoine Tornay et je continuerai de le prier.  
6 février 1955. P. M.

Permettez-moi de vous faire parvenir ces modestes montants pour diverses faveurs obtenues par l'intercession du P. Tornay : retour à la santé d'une maman en danger de mort et grave danger moral écarté de l'une de nos filles.  
13 mars 1955. X.

Faveurs signalées (sans que les bénéficiaires aient donné de détails).  
14 janvier : X., *Orsières*. — 18 janvier : X., *Verbier-Village*. — 8 février : L. M., *La Chaux-de-Fonds*. — M. O., *La Tour-de-Peilz*. — Y. B., *La Corbaz-Persier*. — 11 mars : X., *Vouvry*.

## FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

*Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.*

Il y a à peu près un mois que je prie le Serviteur de Dieu, Maurice Tornay, pour lui demander de rétablir la paix dans notre ménage. Or, l'esprit d'entente revint là où je m'attendais le moins. C'est la deuxième fois que le chanoine Tornay se montre généreux en m'accordant ses faveurs. Je l'en remercie et lui dois une grande reconnaissance. Je veux continuer de le prier.

29 septembre 1954.

M. B.

Grâces reçues par l'intercession du révérend chanoine Tornay, mardi.

11 octobre 1954.

X., Sierre.

Reconnaissance à Maurice Tornay pour m'avoir secourue dans de très graves dangers.

Octobre 1954.

Anonyme, Flanthey.

Par suite d'ennuis et d'échecs causés par la guerre — et trop long à énumérer —, je n'arrivais pas à conclure une affaire qui était d'une grande importance pour moi. Je priais le P. Tornay et aussitôt, le 4 novembre, j'eus la nouvelle de la réussite d'une affaire me permettant d'attendre la réalisation de la grande faveur que j'ai sollicité du Serviteur de Dieu.

22 novembre 1954.

R. M., L.

Faveurs reçues (sans que les bénéficiaires aient donné de détails).  
18 octobre : R. M., Champéry. — 21 octobre : Anonyme, Sierre. —  
27 octobre : X., Morgins. — 5 novembre : M<sup>me</sup> B., Fully. — 12 novembre : A. A., Vouvry. — 17 novembre : C. B., Fribourg. — 3 novembre : Anonyme, Vouvry. — 16 novembre : F. W., Courgenay. — 21 décembre : F. M.-S., Winterthur. — décembre : J. B., Bruson.

*Les personnes qui auraient reçu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la Cause du P. Tornay. (Compte de chèques IIc 4893 « Cause de Béatification du P. Tornay », Révérend chanoine C. Giroud, Grand-Saint-Bernard.)*